

Cependant, comme une prière d'adieu, nous vous supplions de rendre à la liberté et à la société le reste de nos infortunés compagnons de captivité, aussi bien que de rappeler les fugitifs maintenant aux Etats-Unis, dans la ferme conviction que sous un nouvel ordre de choses ils verseront tous et chacun la dernière goutte de leur sang pour la défense d'un gouvernement qui peut apprécier et appuyer les droits et les libertés des gouvernés, quelque loin que soient leurs demeures du siège de l'empire. Nous prions Dieu pour le succès de la mission pacifique de votre seigneurie, pour que, révéraut un même Dieu, nous devenions un même peuple, et, imitant l'exemple de votre seigneurie en répudiant comme nous l'avons toujours fait, toutes distinctions d'origines, nous espérons que, pour l'avenir, ceci notre vœu comme jusqu'ici notre tâche, puisse être couronné de succès. Nous prions, milord, pour que vous puissiez désormais être reconnu comme le sauveur de ce pays déchiré, et jouir long-temps de cette félicité domestique que notre sort nous refuse.

Nous implorons la bénédiction de Dieu sur votre seigneurie et s'il existe un crime dans des vues élevées nous confessons notre crime et ici nous avouons coupables.

(Signé)

WOLFRÉD NELSON,
R. S. M. BOUCHETTE,
R. DESRIVIERES,
L. H. MASSON,
W. GODDU,
H. A. GAUVIN,
S. MARCHESSAULT,
B. VIGER.

Dans notre numéro précédent du *Feuilleton* nous implorions les Canadiens d'oublier un instant leurs ressentiments fondés ou injustes, et de se réunir en un corps pour exprimer leur regret de voir l'administration tout-à-coup interrompue dans une marche qu'on ne pouvait point encore juger puisque rien encore ne s'en était révélé. Nous savons que notre suggestion et notre intention ont été généralement approuvées, mais les personnes qui eussent pu, d'un mot, rassembler tous leurs concitoyens, ou n'ont pu vaincre leur repugnance, ou bien ils ont cru que puisqu'il se faisait chez un autre parti des démonstrations sinon directement hostiles, du moins insultantes; qu'on en appelait à des distinctions frappantes de castes et d'intérêts, ils ont, disons-nous, pensé qu'ils seraient toujours du côté du bon droit et de la raison en restant simples spectateurs de ce qu'on peut aujourd'hui sans crainte, appeler une comédie. Cependant tout en ne les blâmant point de cette retenue nous regrettons vivement cette apathie qui, au loin, fait croire la population canadienne ou indifférente ou la moins importante, tandis qu'en cette occasion les canadiens en masse eussent certainement pu exprimer une opinion qui n'aurait point manqué d'être d'un grand poids et d'avoir du retentissement. Mais hélas! nous ne l'avons vu que trop souvent, les Canadiens laissent ordinairement leurs adversaires s'emparer impunément des bonnes cartes et gagner les faveurs des administrations par des moyens dont ils rient sous cape mais qui ne leur en réussissent pas moins.

Extrait d'une lettre de Mr. Charles Buller publiée par le *Morning Chronicle* de Londres et commentée en la chambre des communes par Mr. Leader :

" Je vous envoie notre premier acte important touchant les prisonniers. Il vous paraîtra horriblement inconstitutionnel et despotique, mais il est réellement modéré. Nous ne mettons personne à mort. Notre déportation est, comme vous le verrez, non point pénale, mais simplement accompagnée de mesures nécessaires à la sûreté. Le reste est simplement banni; nous ne confiscions aucune propriété. Nous fûmes obligés d'en inclure un grand nombre dans nos mesures, conformément à une règle générale posée pour chaque cas en particulier, que nous ne désirons ni ne nous proposons point de traiter aussi durement. Ceci est j'usqu'à un certain point un avantage, comme cela nous permettra de mettre immédiatement en opération la prérogative du pardon. Nous n'avons point voulu intervenir chez les tribunaux ordinaires ni intriguer avec les jurés. Le crime légal de ces hommes était clair. Il était également clair qu'il eussent été certainement acquittés par les jurés ordinaires. Ces ignorants Canadiens auraient dit ou que leurs chefs dans la révolte avaient eu raison partout ou que le gouvernement n'avait point osé les punir. Le parti breton eût dit que nos procédés n'avaient été qu'une simple comédie et que nous avions lâché au milieu d'eux leurs coupables ennemis par une fourberie "

Il est probable que la publication de cette lettre n'est due qu'à une discrétion, cependant on ne doit point s'en plaindre car en ce peu de mots on trouve un vrai tableau de la situation dans laquelle se trouve l'administration. Nous y trouvons nous, du bon, du mauvais et du ridicule, mélange qui n'est point fait pour assurer le succès d'une entreprise.

Nous y trouvons du bon en ce que les intentions bienveillantes de l'administration envers les accusés s'y révèlent clairement et, quoique le droit semble avoir été brusquement mis de côté, nous ne devons point nous en plaindre trop haut puisque le fait tourne plus certainement au profit de la tranquillité que n'eût pu le faire le cours régulier de la justice. Nous y trouvons du mauvais en ce que l'on voit que ce sentiment secret et continu de mépris pour le peu, le canadien, qu'apportent avec eux ceux qui nous arrivent de l'Angleterre où tout est parfait (excepté cependant l'ambition et la honne foi politiques) s'exprime de cette manière insultante à laquelle nous sommes dès long-temps habitués, mais qui n'en vrait pas davantage. " Ces ignorants Canadiens! " ne voilà-t-il pas bien le langage que tient tout ce qui parle anglais en Canada? Nous savons et nous avouons ingénument que, grâce à la lente mais persévérante politique anglaise, les Canadiens ne sont point l'un des peuples du monde les plus avancés, mais aussi ne craignons-nous point de dire qu'il y a plus d'éducation dans la population canadienne que dans la classe anglaise que nous voyons s'admirer au milieu de nous; la moindre fréquentation de deux castes pourra convaincre de la vérité de cet avancé. A l'exception de quelques officiers et de quelques hommes de professions littéraires, nous n'avons point encore su découvrir cette haute éducation, ce jugement impartial, cet esprit dénué de préjugés, cette sensibilité que doit donner l'instruction générale d'un peuple et dont les bretons que nous avons ici prétendent faire le monopole; au contraire; et si ces qualités n'existent point exclusivement chez la population canadienne, du moins y rencontre-t-on la modestie, l'éducation morale, et assez de sensibilité pour découvrir et ressentir combien il y a d'insulte dans les paroles habituellement dans les bouches bretonnes et dont Mr. Bulmer a été cette fois l'écho. Nous trouvons dans sa lettre du ridicule; le voici. " nous ne mettons personne à mort; " " notre acte; " " notre déportation " et aussi l'indirect aveu naïf de despotisme et d'inconstitutionnalité.

L'assemblée des Constitutionnels à Montréal a été, dit-on, fort nombreuse. Aux résolutions adoptées en approbation de Lord Durham elle ajoute la prière de reconnaître l'Union des deux Provinces du Haut et du Bas-Canada. Voilà donc encore une fois la ligne de démarcation tirée plus que jamais entre les partis.

Nous avons reproduit le passage d'une lettre d'un correspondant respectable, annonçant la mort de Mr. Drolet de St. Marc; nous voyons avec plaisir par les journaux, et nous avons, depuis, reçu une lettre de la même personne qui nous annonce que c'était une erreur. Il n'en est pas moins vrai néanmoins que Mr. Drolet a contracté en prison une maladie fort sérieuse qui met encore aujourd'hui sa vie en danger.

⚡ Nous apprenons, nous le dirons, avec plaisir, que l'Assemblée qui devait se tenir dimanche prochain à Saint-Rich, pour préparer et voter une adresse à Lord Brougham, n'aura point lieu. Ainsi pour cette fois, du moins, la scission ne sera pas venue de la part des Canadiens. Nous devons en toute justice dire qu'une telle démarche fut proposée par quelques personnes seulement, mais ne trouva pas d'écho dans la population.

Mr. Bouchette père est revenu de la Bermude où il était allé voir son fils. Il confirme ce qui déjà avait été dit que les prisonniers étaient dénués de tout secours de la part du gouvernement. On dit que ce monsieur a là-dessus adressé une lettre à Lord Durham.

L'assemblée convoquée par l'association Constitutionnelle eut lieu hier à la bourse. Il ne s'y trouvait guères plus de 150 à 200 personnes. Les résolutions et les discours furent plus modérés qu'on ne pouvait s'y attendre. Dieu veuille que leurs paroles soient sincères!

Des gens toujours intéressés et toujours zélés à nuire à la classe canadienne avaient répandu ces jours derniers que les habitants de St. Rich avaient l'intention de brûler Lord Durham en effigie, en représailles de l'auto-da-fé de Lord Brougham. Cela est entièrement faux: les habitants de St. Rich, quoiqu'ils sachent gré à Lord Brougham de l'intérêt qu'il prit au Canada en s'opposant aux mesures de lord John Russell, ne le remercient point de son opposition à l'administration de lord Durham. Les Canadiens voulaient brûler les lords Ellenborough et Lyndhurst pour les mêmes raisons, qui purent porter le parti anglais à brûler lord Brougham; mais la police et les officiers firent assez pour empêcher cette démonstration. Les Canadiens en faveur de lord Durham.